REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE

DE Ophed EUROMÉTROPOLE HABITAT

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	3
Quorum	5

SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Présents au siège: Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),

Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur

Bernard MATTER

Excusées: Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Bernard MATTER),

Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),

Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et

Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau, Vu le rapport du Directeur général, Vu l'avis de France Domaine du 11 avril 2025 Délibère :

B/2025/039: Strasbourg - Citadelle 10B: Acquisition de 11 logements en VEFA.

Autorisation d'acquisition

Il est décidé:

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur REI Habitat, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 11 logements dans le lot Citadelle 10B à Strasbourg / Port du Rhin, comprenant 6 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de 2 175 600,00 € HT.

Les études étant en cours, sur une base de $906,50~\text{m}^2$ SHAB, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5~% d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,

- 3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
- 4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
- 5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général, Julien MATTEI Pour extrait conforme